

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 5 :

STATIONNEMENT PAYANT – FONDS DE
CONCOURS BORDEAUX METROPOLE
POUR LA FOURNITURE ET LA POSE
D'HORODATEURS AU TITRE DE 2022 A
2023

Séance ordinaire du 13 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Emmanuelle ANGELINI), Benjamin DUGERS (à Jean-Georges MICOL), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Thomas BURGALIERES (à Marie DA ROCHA), Jonathan VANDENHOVE (à Bérengère DUPIN), Julie-Anne BROUSSIN (à Nathalie SOARES), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU)

Absent : Maxime JOYEZ

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

DOSSIER N° 5 : STATIONNEMENT PAYANT – FONDS DE CONCOURS BORDEAUX METROPOLE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D’HORODATEURS AU TITRE DE 2022 A 2023

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

La mise en place du stationnement payant sur la zone réglementée de la Barrière du Médoc, menée par la Ville du Bouscat, commune membre de Bordeaux Métropole, aura un effet bénéfique sur les comportements en matière de mobilité.

Les habitants retrouveront ainsi des capacités de stationnement et pourront accéder plus facilement à leur domicile, en contrepartie d’un abonnement.

La mise en place d’une politique cohérente de stationnement, en lien avec les communes de Bordeaux Métropole, présente un enjeu primordial. C’est la raison pour laquelle Bordeaux Métropole a décidé au travers du Schéma des mobilités de maintenir un subventionnement à hauteur de 50 % pour la fourniture et la pose des horodateurs dans le cadre du déploiement et de l’extension de zones réglementées. Ce subventionnement est en vigueur depuis 2015.

Ainsi la collectivité compte se doter de 63 horodateurs pour un coût estimatif de 441 000 € HT pour le secteur de la Barrière du Médoc et souhaite solliciter Bordeaux Métropole pour une subvention à hauteur du montant prévu par le règlement d’intervention en vigueur (50 %), soit un montant de participation de 220 500 € HT.

La présente convention a pour objet de définir le champ d’application du fonds de concours et les modalités de participation de Bordeaux Métropole avec la Ville du Bouscat en vue de permettre le déploiement de la zone réglementée du stationnement de la Barrière du Médoc.

VU l’article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-430 du conseil métropolitain du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
31 voix **POUR**,
3 **ABSTENTIONS (M. ROUSSEAU, M. PAULY, M. HERMENCE)**

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document lié à la présente délibération,

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au B.P. 2022 chapitre 13.

Fait et délibéré le 13 septembre 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET